

REPUBLICQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-9 du 25 Janvier 1994

portant destitution de grade d'un Officier des Forces Aériennes Béninoises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
 CHEF DE L'ETAT,  
 CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°90-015 du 18 Juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- VU la Loi N°81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°93-199 du 8 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°90-180 du 8 Août 1990 portant attributions, organisations et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- SUR Proposition du Ministre d'Etat, chargé de la Défense Nationale ;
- LE CONSEIL des Ministres entendu en sa séance du 16 Septembre 1993 ;

SECRET :

Article 1er.- Le Lieutenant FASSINO Mahoudo Olivier est destitué de son grade et radié des Forces Armées Béninoises pour compter du 1er Juillet 1991 pour cause d'absence illégale de son Corps et résidence à l'étranger sans l'autorisation du Ministre Chargé de la Défense Nationale.

.../...

Article 2.- L'intéressé ayant totalisé, à la date de sa radiation, sept (07) ans de services effectifs ne peut prétendre au remboursement des retenues opérées sur sa solde au titre de la pension de retraite.

Article 3.- Le Chef d'Etat-Major des Armées, le Directeur du Service de l'Intendance de l'Armée de Terre et le Commandant des Forces Aériennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré au Journal Officiel.

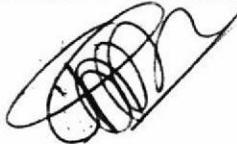
Fait à COTONOU, le 25 Janvier 1994

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Chargé  
de la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 ME-DN 4 MF 4 Autres Ministères 17  
SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GC0NB-DCCT-INSAE 3 UNB-  
ENA-FASJEP 3 EMAT 4 FA 2 FN 2 DSI 4 CAB/MIL 4 DGN 10 EMA 10 INTERES.  
3 JORB 1.-